



Séance du 26 février 2021

Convocation du 19 /02/2021

En l'an deux mille vingt et un, le jeudi 26 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Omev, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.

Présents : Mme Evelyne VALENTIN, M. Jonathan ROSSIGNOL,
 M. Maxime LEBLANC, Mme Marylène OUDIN,
 Mme Annie VETU M. Johann GALICHER,
 M. Grégory GALICHER

Absents excusés : M. Philippe SCIEUR, Mme Charlène GAILLET, M. Valentin PIVIDORI

Secrétaire de séance : M. Grégory GALICHER

Approbation du compte rendu de la réunion 11 février 2021 à l'unanimité.

04-2021 Délibération : **Protocole d'accord pour la plantation de haies**

Suite au refus du protocole proposé par la société ESCOFI, par le Conseil lors de la réunion du 11 février 2021 concernant la plantation de haies dans le cadre de l'implantation d'une éolienne sur la commune de OMEV.

La société ESCOFI propose à l'assemblée délibérante un nouveau protocole avec les précisions demandées (surlignées en jaune) Protocole joint en annexe

- La composition et le nombre d'arbre de la plantation seront définis en concertation avec le Propriétaire. La plantation sera effectuée dans l'année suivant la mise en service du Parc éolien et sous garantie du pépiniériste. (Page 2 article 1)
- En cas de modification du projet de lotissement (parcelle AA 173), une substitution de parcelle sera envisagée en concertation avec le Propriétaire. (Page 2 article 1)



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

- Le présent protocole a une durée de 30 ans à partir de la mise en service du parc éolien. (page2 article 5)

•
Suite à ces modifications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE avec

- 10 voix pour
 - 0 voix contre
 - 0 abstention
- D'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord avec la société ESCOFI

Le Maire
Éric VETU

